

Quel diplôme ?

Le certificat de Qualification Professionnelle est un diplôme multisports qui permet d'encadrer contre rémunération dans le respect de la réglementation en vigueur.

Le titulaire du diplôme pourra :

- sensibiliser et initier la pratique d'activités de loisirs sportifs variés, en autonomie et vers tous les publics,
- poursuivre sa formation vers un Brevet d'Etat (équivalence pour les UC 2 et UC 5).

Quelle formation ?

- 5h de positionnement : définition du parcours individuel
- 105h de formation réparties en 3 unités de compétences
- 50h en structure et accompagné par un tuteur diplômé.

UC1 : 35h
Connaissance des publics
et de l'environnement

UC2 : 35h
Préparer, animer et
encadrer une action
d'animation

UC3 : 35h
S'approprier et maîtriser
les techniques et les outils
de l'activité

La certification des 3 UC se déroulera comme suit:

- . UC1: Présentation d'un rapport
- . UC2 et UC3: Epreuve théorique et pratique

Pour qui ?

Pour toute personne voulant exercer le métier d'animateur sportif de loisirs et remplissant les conditions suivantes :

- ▶ Etre titulaire de l'attestation de formation aux premiers secours (PSC1), anciennement AFPS,
- ▶ Etre âgé(e) de 18 ans au moment de l'entrée en formation,
- ▶ Présenter une attestation de pratique dans l'activité d'une durée de 140h dans les 3 ans avant l'inscription, ou
- ▶ Etre titulaire d'une FIA UFOLEP.

Chaque candidat devra satisfaire à un test de sélection théorique et pratique sur le associatif et sportif.

quand ?

Dès maintenant, vous pouvez demander votre dossier au Comité Départemental UFOLEP Oise.

Dates à retenir:

7 décembre 2009 : dépôt des dossiers

11 janvier 2010 : positionnement

du 18 au 22 janvier 2010 : semaine formation UC1

du 8 au 12 mars 2010 : semaine formation UC2/UC3

du 12 au 16 avril 2010 : semaine formation UC2/UC3

Coût de la formation: 1200 euros

Pour financer votre formation, plusieurs possibilités : contrat de professionnalisation, Conseil Général, Congé individuel de formation, Contrat PAS, signature du Plan d'Aide de retour à l'emploi.